



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

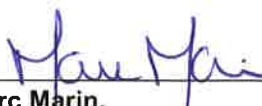
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 90-257**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 6 novembre 2023 à 19h30 à la salle communautaire du 85, de la Grand-Rue, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 13 au 25, de la Grand-Rue, lot 4 248 614.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour diviser le lot 4 248 614 en deux, résultant en la création d'un lot d'une largeur de 28,96 m à la ligne arrière de celui-ci, alors que selon l'article 7.4 du *Règlement de lotissement n° 90-257* de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, pour la zone Rv-4, la largeur minimale en tout point d'un lot est de 50 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 6 novembre 2023.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 19 octobre 2023.



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois d'octobre de l'année deux mille vingt-trois.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier